



Syndicat

cftc

NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE

Les NAO 2023 débutent le 28 Février. Dans un calendrier restreint aux allures d'un sprint avant les élections d'avril, chaque organisation syndicale va tenter de tirer son épingle du jeu.

La CFTC, fidèle à ses valeurs humaines, va, comme chaque année, travailler de façon à proposer et négocier des avancées pour chaque salarié de l'entreprise : cadres & non cadres.

À ce jour, nous ne connaissons pas le budget 2023 ... mais la CFTC vous présente ses grandes lignes.

La CFTC vous présente SES LIGNES DIRECTRICES

- Maintenir le **pouvoir d'achat** de chaque salarié,
- Augmenter la valeur du « **Ticket Restaurant** »,
- Permettre au plus grand nombre **l'évolution d'échelon**,
- **Reconnaissance de l'investissement** via une augmentation salariale,
- Ne laisser **personne sur bas côté** lors des augmentations,
- Pouvoir **réduire son temps de travail temporairement** afin de concilier sa vie pro & perso,
- Augmenter le **temps de travail des salariés à temps partiel** le désirant,

Comme chaque année, la CFTC vous informera, réunion après réunion de l'avancée des négociations !

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC

CONTACT : cftcfnac@gmail.com - www.cftc-fnac.com